



**Extrait du Registre
des
Arrêtés du Maire**

N° AR-V-2017-69

**Arrêté permanent portant sur la circulation
sur la route Pierre de Rohan sur la commune
de Seiches sur le Loir**

Le Maire de la Commune de SEICHES-sur-le-LOIR,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par les lois n° 82.623 du 22 juillet 1982 et n° 83.1186 du 29 décembre 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1,

Vu le Code de la Route et notamment son article 411,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 Novembre 1992),

AFIN de afin de garantir la sécurité des usagers,

A R R E T E

Article 1 La circulation route Pierre de Rohan sera **limitée à 30km/h**.

Article 2 La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 — 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 Novembre 1992). La signalisation sera mise en place et entretenue par **la commune de Seiches sur le Loir**.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section concernée par **la commune de Seiches sur le Loir**.

Article 6

Mme la Directrice générale des services de la Mairie de SEICHES-sur-le-LOIR,

M. le Responsable des services techniques de SEICHES-sur-le-LOIR,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SEICHES-sur-le-LOIR,

M. le Responsable du centre de secours de SEICHES-sur-le-LOIR,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée

Fait en Mairie de SEICHES-sur-le-LOIR le 7 juillet 2017

Le Maire,
Thierry de VILLOUTREYS

Pour le Maire
L'adjoint délégué
JEAN-PAUL BEAUMONT